

ASSISTANT MÉDICAL, QU'EST-CE QUE C'EST ? À QUOI ÇA SERT ?



L'**assistant médical** est un **nouveau métier créé en juin 2019** (avenant 7 à la convention médicale) à l'initiative des syndicats. Il a pour **rôle d'aider le médecin** dans ses **tâches administratives et de soin**. Son financement peut être aidé par la sécurité sociale dans le cadre d'un contrat, en échange d'une augmentation de la patientèle. Cette augmentation vise à autofinancer le salaire de l'assistant médical. Malheureusement trop peu de médecins ont su saisir cette opportunité.

L'objectif d'embaucher un assistant médical



Dégager du temps pour le médecin



Augmenter le nombre de consultations et par conséquent les revenus



Cette augmentation permettra en premier lieu de financer le salaire et les charges de l'assistant. Elle prendra progressivement le relai d'une aide dégressive de la sécurité sociale pour idéalement arriver à un autofinancement.



Les tâches



Aide administrative (traiter le courrier et les mails, encaissements, comptabilité, gestion du matériel, gestion d'hospitalisations),



Aide aux soins (préparation de la consultation, habillage, déshabillage, interrogatoire, réalisation d'examens techniques, petits gestes de soins, remplissage de certificats),



Aide à l'organisation du cabinet (stérilisation, entretien de matériel, gestion de stocks et achats, aide à la téléconsultation, organisation des soins non programmés, aide à la coordination...).

COMMENT S'Y PRENDRE ?

- En premier lieu, il faut une pièce libre pour l'accueillir et lui permettre de travailler.
- Ensuite il faut définir ses missions principales et évaluer le temps médecin qu'il va dégager. On pourra alors estimer l'augmentation du nombre de patients prévisible sur la même période, l'augmentation de bénéfice engendré et calculer la rentabilité du projet en tenant compte du financement par la caisse.
- A confronter ensuite à l'estimation d'augmentation de patientèle que demandera la caisse lors de la signature du contrat. Il y a **3 types de contrats : temps plein, mi-temps, tiers-temps**, et à partir de là, 3 financements d'aide à l'embauche. Ces financements sont dégressifs sur 3 ans et soumis à conditions : CDI, 3 ans pour arriver à l'augmentation prévue de patientèle, formation obligatoire, médecin secteur 1 ou 2-optam.
Pour le moment l'aide est considérée pérenne pour toute la durée du contrat. Bien sûr, il est possible d'embaucher un assistant sans passer un contrat avec la sécurité sociale. Il y aura moins de contraintes mais pas d'aide financière. Le projet doit rester rentable.
- Le **salaire d'embauche** est en général de **1500 € net** pour un **temps plein**, à moduler pour des soignants. Les bulletins de salaires sont très facilement produits avec le TESE sur internet. Le contrat d'embauche est facile à trouver sur le site de votre syndicat préféré. Le contrat de financement par la sécurité sociale est fourni par votre caisse. Il faut contacter votre Délégué d'Assurance Maladie pour obtenir une étude préalable. Comme avec tout salarié, une bonne entente est la base d'un travail efficace. C'est vous qui le formerez au départ à vos habitudes de travail et aux fonctions que vous lui assignerez.



LA FORMATION D'ASSISTANT MÉDICAL

Dopamine vous propose de former votre futur apprenant au métier d'assistant médical à travers le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Assistant(e) médical(e) délivré par la CPNEFP.

Pour cette formation, la branche professionnelle souhaite prioritairement le proposer aux personnels actuellement en poste ainsi qu'aux professionnel(le)s de santé et aux personnes souhaitant une reconversion. Pour autant, il est également ouvert aux jeunes, sortis de formation initiale ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Les prérequis à l'entrée en formation sont les suivants :

Niveau 4 validé pour :

- Les jeunes sortis de formation initiale,
- Les demandeurs d'emploi ne possédant pas d'expérience dans le secteur de la santé,
- Les secrétaires médicales (si certification non validée avoir une expérience professionnelle de 3 ans comme secrétaire médicale),
- Les Assistant(e)s dentaires,
- Les Personnes en reconversion.

La formation comporte

384
heures
de formation

55
jours
de formation

4
blocs
de formation

1
année
de formation

- ✓ Le CQP est pris en charge à 100% par l'OPCO EP
- ✓ Différentes modalités pédagogiques : présentiel et classes virtuelles
- ✓ Différents lieux de formation en présentiel dans les grandes villes de France

Mais aussi :

Le métier d'Assistant médical est aussi accessible par la Formation d'Adaptation à l'Emploi (FAE) proposée par Dopamine pour les personnes ayant obtenu :

- le diplôme d'Etat infirmier (IDE);
- le diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS);
- le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)